plupart des journaux ont-ils montré aux ministres qu'on ne pouvait trop tôt retirer un projet aussi barbare que ridicule, leurs excellences se sont obstinées à le soumettre aux délibérations des états-généraux; nous ne dirons pas ce que la présentation elle-même a d'insultant pour la nation et pour ses représentans; nous nous contenterons de plaindre un pareil mécompte de l'amour-propre ministériel. On a eu le tort d'approuver un projet de code que le XV^e^ siècle n'aurait vu sans doute qu'avec surprise; on y a ajouté le tort plus grave de l'imprimer et de le distribuer aux membres des deux chambres; mais quand on a vu toutes les opinions qui partagent le royaume se prononcer sans détour contre la production anti-sociale, était-il nécessaire de combler ses torts précédens par celui de la présenter sérieusement à la discussion de l'élite de la nation?

» Le plus sûr moyen de corriger ses premières erreurs, n'était-il pas de les reconnaître franchement et de retirer l'œuvre illibérale de jurisconsultes, étrangers à nos mœurs comme à nos droits? Nous ne craignons pas que les chambres adoptent ce code, nous connaissons trop leur sagesse et leur zèle pour le bonheur du peuple qu'ils représentent; mais d'après le mode, suivi déjà plus d'une fois, le projet ne reparaîtra-t-il pas l'année prochaine avec des modifications imparfaites? Quelques députés ont déjà plus d'une fois élevé la voix pour montrer les vices du mode de voter, adopté dans nos chambres; c'est en ce moment qu'ils se feront le plus vivement sentir. Si on ne votait sur l'ensemble de la loi, qu'après avoir voté sur chacun de ses articles en particulier, on pourrait rectifier par des amendemens le projet informe, sorti des portefeuilles du ministère, et chaque membre n'aurait pas à se reprocher d'avoir voté pour une loi que son jugement et sa conscience réprouvaient dans plusieurs de ses parties.

» Nous émettons avec confiance le vœu que plusieurs de nos députés se réunissent pour obtenir de la chambre ce changement essentiel à son réglement: il est vrai que le mode que nous réclamons est suivi en France, mais personne ne verra là un motif de le rejeter; il serait facile de prouver, le bulletin des lois françaises à la main, que ces lois ne seraient pas ce qu'elles sont, si la chambre élective et la chambre des pairs avaient dû voter d'après la manière en usage aux Pays-Bas. Le seul inconvénient qui se trouve dans le mode que nous proposons, c'est qu'il éloignerait pendant plus long-tems de leurs familles les membres des états-généraux; mais nous rougirions de penser qu'un seul d'entr'eux pourrait balancer jamais entre un bien-être individuel et l'intérêt de la patrie. »

*Du 3 novembre.* — L'intervention des trois puissances en faveur des Grecs, a produit l'effet d'arrêter les souscriptions et de ralentir les efforts de leurs amis. Cependant les souffrances de ce peuple héroïque sont loin d'être à leur terme. La petite ville de Neuf-Château vient de donner un exemple qu'il serait désirable de voir imiter; elle a encore fait verser hier, au profit des Grecs, une somme de 62 fl. 75 cents chez M. Charles Dubois, trésorier du comité philhellénique de cette ville.

*Gand, 2 novembre.*

Les députés suivans des provinces méridionales n'ont pu encore reprendre leur poste à La Haye et n'ont pu en conséquence émettre leur vote sur le projet d'adresse:

MM. Claessens Moris, de Snellinck, van den Hove, Paschal d'Onyn (Brabant méridional, de 8 membres); le comte de Borchgrave, de Leonaerdts d'Achel (Limbourg, de 4 membres); le baron de Stockem-Méan (Liége, de 6 membres); Huyttens-Kerremans, Goelens, le comte Vilain XIIII, Surmont de Volsberghe (Flandre orientale, de 10 membres); Angillis, Mesdach, de Langhe, le baron de Serret, de Meulenaere, Serruys (Flandre occidentale, de 8 membres); de Bousies, le comte Duchatel, le baron de Secus, le baron de Roisin, Dumont, Trentesaux (Hainaut, de 8 membres); le baron de Stassart, Fallon (Namur, de 2 membres); de Moor (Anvers, de 5 membres); Tinant, Marechal (Luxembourg, de 4 membres).

A moins que des raisons majeures ne les aient retenus, on serait porté à croire que ces députés regardent l'adresse comme n'étant pas d'une importance politique et ne liant personne; il est vrai qu'on envisage ainsi à Londres la réponse du parlement au discours du trône, mais il en pourrait être autrement aux Pays-Bas.

— Dans la dernière séance de la société géographique de Paris, M. Pacho a lu un discours sur un projet de M. Drovetti, consul-général de France en Egypte, concernant la civilisation de l'intérieur de l'Afrique.

Ce projet consisterait à envoyer d'Egypte un certain nombre de jeunes noirs africains qui seraient admis dans des écoles et pourraient être ainsi initiés aux avantages de la civilisation. M. Drovetti annonce qu'il fera les premiers frais de cette entreprise philanthropique, dont les sciences non moins que l'humanité pourront recueillir des fruits utiles.

« Ces jeunes Africains, a dit M. Pacho, retournant ensuite dans leur patrie, y propageraient leurs nouvelles idées. Ces idées, pareilles à *la flèche messagère*, passeraient de tribu en tribu, d'oasis en oasis; les esprits se réfléchiraient, les lumières se répandraient, et quelques enfans occasionneraient peut-être ce que tant de siècles n'ont pu produire. »

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

*Luxembourg, 7 novembre.*

Marie Lanterbourg, épouse Schmit, bergère, domiciliée à Merle, a été condamnée, le 3 novembre 1827, par le tribunal correctionnel de Luxembourg, à 25 florins d'amende et aux frais, comme convaincue d'avoir, dans le mois d'octobre dernier, exercé l'art des accouchemens sans autorisation.

— On vient de publier à Metz le prospectus d'une souscription à un ouvrage qui ne manquera pas d'offrir beaucoup d'intérêt relativement au pays de Luxembourg, c'est une histoire de Thionville, suivies de chartes et de diplomes dans les langues romane et teutone; de divers mémoires sur l'origine et les accroissemens des fortifications; sur les établissemens religieux, etc.; d'une notice sur Thionville actuel; de tableaux statistiques; de notes biographiques, etc., etc.; par M. Teissier, sous-préfet de Thionville. L'ouvrage aura un gros volume in-8°.

— On nous écrit de Louvain, sous la date du 1^er^ novembre: « Vingt-cinq élèves du collége philosophique (il s'en trouve actuellement au-delà de 300 dans cet établissement, sont partis d'ici lundi matin, 29 octobre, se rendant à Trêves, où il vont étudier la théologie sous la direction de M. Eischen, desservant de Mondorff. Ces jeunes gens, parmi lesquels il s'en trouve du Brabant, de la Flandre, d'Anvers, de la Hollande, du Limbourg et du Luxembourg, seront logés à Trêves au séminaire même; le nombre des élèves qui se trouvaient déjà dans cet établissement n'a point permis d'y envoyer un aussi grand nombre des nôtres, que celui qui avait sollicité cette faveur, le désirait. Nos jeunes gens sont partis accompagnés de leur régent M. Eischen, et de l'inspecteur de notre université, M. Roelants, qui n'est resté avec eux que jusqu'à Namur. »

— La société pour les progrès de l'agriculture, établie à Amsterdam, a tenu, le 1^er^ mai de cette année, son assemblée générale; on y a proposé des questions nombreuses concernant la plantation de bois; les améliorations introduites dans la culture des arbres fruitiers; la manière de semer par rangs (in reijen); la manière de tremper les semences; la fumigation appelée verte; les moyens de se défaire, sans l'emploi de l'arsenic, des animaux nuisibles aux animaux domestiques; l'histoire des progrès que l'agriculture a faits depuis un demi-siècle dans les provinces septentrionales; le procédé de pourvoir les étables, de M. W. Hora Siacama; les différentes espèces de ruches, et enfin les diverses sortes d'herbes fourragères employées aux Pays-Bas.

L'écrivain qui aura le mieux répondu à une de ces questions recevra une médaille d'or ou une somme équivalente en espèces.

— La société du *Cercle littéraire* qui s'est constituée en cette ville le 5 novembre 1826, a célébré, lundi dernier, l'anniversaire de sa fondation par un banquet auquel tous ses membres présens ont assisté. Au nombre des convives se sont trouvés S. Exc. le conseiller-d'état gouverneur du Grand-Duché, M. le général-major, commandant la province, membres de la société, et les principaux fonctionnaires civils et militaires des Pays-Bas qui en font partie. Dans cette assemblée, qui présentait une véritable réunion de famille, la gaîté, l'urbanité, l'ordre le plus parfait ont constamment régné. Deux toast ont été portés, le premier, par M. Scheffer, directeur-président de la société, *à Sa Majesté le Roi des Pays-Bas*. Cette santé, dont la proposition a été écoutée avec un recueillement respectueux, a été couronnée d'un triple vivat. Le deuxième toast a été porté par M. Gellé, l'un des directeurs, *au maintien et à la prospérité du Cercle littéraire*. En proposant cette santé, M. Gellé s'est rendu l'interprète des sentimens qui doivent animer chaque membre du cercle littéraire envers l'association toute entière; il a rendu un juste hommage à l'esprit de concorde, d'union fraternelle et de modération qui, en cimentant